*PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL*

*DU 18/06/2019 - N° 43*

L’an deux mille dix-neuf et le 18 du mois de juin, le conseil municipal dûment convoqué s’est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Lucas GUIBERT, Maire.

**Etaient présents :**

**MANTRAND Patrick**

**BARTHELEMI Julien,**

**BOLGARI Christian,**

**CESAR Marie-Christine,**

**CONIL Mathieu,**

**MERMET Isabelle,**

**GUIBERT Colette**

**OCCELLI Didier**

**Pouvoirs : Alexandra Baile a donné pouvoir à Colette GUIBERT.**

**Absents : Katia ROSSI.**

**ORDRE DU JOUR :**

* **RAPPORT EAU ET ASSAINISSEMENT**
* **CONVENTION CASERNE MONGES**
* **POINT BUDGETAIRE**
* **QUESTIONS DIVERSES.**

**Secrétaire de séance : Marie-Christine CESAR**

**Rédaction : Christine GRAS.**

**Monsieur le Maire demande à ce que 3 points soient rajoutés à l’ordre du jour :**

* **Intervention du Docteur Caruso.**
* **Enfouissement SDE modification.**
* **Point urbanisme permis de construire.**

**A l’unanimité.**

**I) APPROBATION DE LA PAGE DES SIGNATURES.**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à parapher la page des signatures du 13 avril 2019.

**II) APPROBATION DES PROCES VERBAUX DU 9 AVRIL ET DU 13 AVRIL 2019.**

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à parapher les procès-verbaux du 9 avril et du 13 2019. Ces procès-verbaux sont adoptés à l’unanimité. .

**III) RAPPORT SUR L’EAU ET L’ASSAINISSEMENT 2018.**

Monsieur le maire rappelle les contrats d’affermage et la présentation des rapports prévue au contrat. Il remercie Madame Aviles et Monsieur Piazza pour leur présence.

Monsieur Piazza prend la parole et expose ces rapports retraçant le bilan 2018.

Concernant l’eau potable :

* Le poste à chlore Plan de Puget s’est effondré en 2018 suite à un orage ce qui est un coup dur. Il va falloir le remplacer pour pérenniser l’alimentation en eau sur Plan de Puget.
* L’ARS a noté une non-conformité sur la source du Seuil. Elle devient turbide lorsqu’il pleut. Il va falloir y remédier afin qu’elle ne nous bloque pas sur la distribution de l’eau.
* Une ligne de vie a été installée sur Garamagne.
* La qualité de l’eau est globalement bonne. Une seule analyse non conforme sur le Brec. D’après l’ARS il n’y a pas un risque important mais c’est à surveiller.
* Seuil : Il faudra une mise en place de filtration. Au niveau captage et réseau du Seuil il y a une zone de décharge. L’idée serait de mettre un compteur et d’avoir une étude globale sur le quartier du Seuil pour avoir une nouvelle ressource et avoir une filtration. Il y a également un problème de sécurité avec le chlore gazeux. Il faut un local spécifique pour ces bouteilles suite à vigipirate. Il faudra également prévoir des périmètres de sécurité pour les ouvrages. Sur le seuil également le génie civil est dégradé et pas anodin.
* Economie : Il y avait un engagement fort pour la réduction de perte d’eau. Malheureusement il y a eu l’emportement du poste à chlore. On garde donc les estimations 2017. Le prélèvement d’eau a été réduit de 40 % passant de 243 000 m3 à 138000 m3. On ne peut plus rejeter de l’eau chlorée. A noter une réduction de la consommation. Elle est liée à la baisse de la production et consommation globale. Le rendement de réseau s’effondre. La raison est que les volumes vendus sont faibles. Sur la commune la consommation est déjà faible. L’agence de l’eau attend des engagements de la collectivité par des actions concrètes en recherche de fuite. - Bay : Il faudra prévoir une mise en conformité du captage avec périmètre de protection puis soit trouver une nouvelle ressource soit refaire les canalisations. Monsieur le Maire précise que le 1er forage d’essai a été infructueux. Un forage complémentaire est prévu mais il n’y a pas de crédits ouverts pour l’instant. La réunion de lancement a été reportée sur juillet. Si ce deuxième forage s’avère infructueux il y aura une grosse problématique sur Bay.
* Réseau du Brec : il n’y a qu’une ressource à sécuriser et la problématique des sulfates.
* Sur Délégation de Service Public eau potable en général il y a toujours la problématique du domaine privé. Pour améliorer il serait possible de mettre des compteurs de sectorisation. Patrick Mantrand revient sur la surverse Max Brun. Il reproche au maire de ne pas répondre à max Brun et que cela va finir en procès.
* Assainissement : Mise en place d’un broyeur au jardin d’enfant. Pas de grosses problématiques d’obstruction sur le réseau. Pour la station d’épuration un bilan d’auto surveillance est dû une fois par an. Concernant le réseau il y a des tronçons à améliorer notamment Girard/Rizzo. Il faut que les propriétaires ne branchent pas les gouttières sur l’assainissement. Egalement proposition d’une micro station sur le Plan d’Entrevaux

Julien Barthelemi demande s’il n’est pas possible de raccorder le Plan à Plan de Puget. 1000 EH elle peut l’accepter. Cependant il faut une étude afin de connaître les enjeux techniques. Il vaudrait peut être mieux une petite station au plan qu’un poste de relèvement. D’autre part sur la station d’épuration les eaux de suintement de l’aire de stockage doivent être collectées. Il faudrait des sanitaires sur le périmètre. Il y a des problèmes de fonctionnement sur la station d’épuration zone artisanale.

Sans question supplémentaire Monsieur le Maire fait procéder au vote : à l’unanimité.

**IV) CONVENTION CASERNE MONGES**

Monsieur le Maire expose la demande de mise à disposition du dojo de la caserne par Monsieur Monges en remplacement d’entre varts qui arrête son activité. Monsieur Monges demande à continuer à occuper cet espace à titre professionnel. Il est proposé de fixer un loyer du fait qu’il s’agit d’une entreprise et non plus d’une association. Il est proposé une convention renouvelable chaque année pour un montant de 300 € par an. Julien Barthelemi et Mathieu conil trouvent ce loyer pas assez cher. Christian Bolgari demande si nous avons abordé le loyer avec lui. Mathieu Conil souligne qu’il faut que ça couvre le chauffage. Cette délibération est adoptée à l’unanimité.

**V) POINT CABINET MEDICAL.**

Monsieur le Maire rappelle la problématique sur le cabinet médical et passe la parole au Docteur Caruso invité à présenter la situation. Ainsi il rappelle qu’il a été invité par une association a présenter la situation notamment suite à des bruits qui courent. Il informe qu’il ne prendra pas sa retraite avant 2024 et ensuite travaillera dans le cadre d’un emploi cumul retraite. Il se dit relativement énervé car il y a eu un courrier à l’ARS dénonçant faussement sa situation médicale personnelle et précisant qu’Entrevaux n’aurait bientôt plus de docteur. Aujourd’hui il souffre d’une tendinite et de 20 kgs de trop. Il informe également que le président Macron a crée 400 postes de médecin pour les zones en désert médical. Entrevaux a été retenue de ce fait si un docteur s’installe il fera une partie hôpital et une partie privé. Il souligne qu’ l’Ars a contacté le maire de la commune qui n’y est pour rien dans cette affaire. De plus une réunion avec la directrice de l’ARS et élus a eu lieu à Entrevaux à ce propos. Dans ce contexte lui ferait les gardes été et le médecin Macron toucherait les subventions d’installation. Ce genre de combine pourrait remettre en cause son cabinet car la clientèle va se diviser. Ainsi du jour au lendemain il y aura deux médecins sur Entrevaux. Les médecins de Puget-Théniers ont pris les devants et sont partis. Il expose également qu’il a été contacté par l’ARS 06 pour une installation Puget-Théniers. S’il voulait y aller il y serait déjà. Actuellement il doit prendre en charge les Pugetois qui n’ont plus de médecin. Dans tous les cas il faudra prendre en charge les Pugetois. Le nouveau médecin devra s’engager sur 2 ans, le poste a été publié et il devra travailler 5 demi-journée à l’hôpital et 3 demi-journée en ville.

Ainsi la seule façon de compenser c’est la baisse du loyer. Aujourd’hui le loyer est de 532 € plus les charges et le ménage soit environ 800 €. Il s’engagerait donc à garder une activité sur Entrevaux si la commune baisse ses charges.

Monsieur le Maire souligne que l’enjeu est de décider ou pas de soutenir le médecin sur la commune. Il faudrait à minima un engagement sur 3 ans. Didier Occelli rapporte qu’il y a une nouvelle médecin à Touet. Le Docteur Caruso informe qu’elle ne fera pas de consultations à l’hôpital ni garde ni week-end.

Monsieur le Maire demande s’il ne serait pas plus sain de baisser sur Puget. Non on ne peut pas refuser un patient. Didier Occelli se dit solidaire mais pas de décision ce soir. Dans le cas d’une baisse il faut faire un avenant au bail. Mathieu Conil lui demande comment il voit sa suite. Il rapporte qu’il a donné 350 000 F au Docteur Giacomoni. La clientèle ne se vend plus et qu’il assure 4 gardes sur 5.

Monsieur Buisson présent dans la salle souligne que s’il n’y a plus de médecin il n’y a plus de pharmacie. De plus il y a 6000 pharmacies de trop en France qui a terme doivent être supprimées. Sans médecin celle d’Entrevaux disparaît.

Monsieur le Maire reprend la parole. Les enjeux sont posés. Il demande l’avis du conseil municipal. Pour résumé le docteur Caruso s’engage à une présence médicale de 2,5 jours par semaine en échange des charges. Ainsi son cabinet serait attractif pour un successeur.

Patrick Mantrand souligne que dans cette situation le Kinésithérapeute va également demander. Marie-Christine Cesar répond que Monsieur Giverso ne demandera pas une révision de son loyer. Le conseil municipal se dit mitigé à ce stade la discussion et demande de reporter leur décision en juillet.

**VI) POINT BUDGETAIRE**

Monsieur le Maire rappelle le non vote du budget le 13 avril dernier et fait un point de la situation. La préfecture a été saisie de cette situation qui elle-même a saisi la Chambre Régionale des Comptes. Cette dernière n’a pas vocation à valider le budget non voté mais juste à faire fonctionner la commune. En investissement elle ne retiendra que les restes à réaliser. Dans cette situation les programmes tels que l’eau et l’assainissement, le forage, le poste à chlore ne peuvent avancer dans l’immédiat et le DCE de la remise Henry a dû être retiré de la publication. De plus la DSIL, subvention pour la remise henry pourrait ne pas nous être octroyée. Actuellement seule la taille des pierres pour les fontaines peuvent être réalisées. Il y a de vrais enjeux. Nous devrions avoir le rendu de la préfecture début juillet. Au rendu le conseil municipal reprendra ses pouvoirs budgétaires.

Ainsi il souhaite les sensibiliser sur ces décisions modificatives importantes et souhaite en échanger. Didier Occelli lui fait remarquer que ce point d’information est déjà connu du conseil municipal avant la décision de ne pas voter le budget. Patrick Mantrand pourrait voter en fonction. Mathieu Conil demande d’attendre dans un premier temps le rendu.

**VII) QUESTIONS DIVERSES**

1. SDE : Monsieur le Maire rapporte que le SDE demande une servitude de passage pour les lignes BTA au quartier les moulins. Didier Occelli expose qu’il y a trop de béton sur les arches et de ce fait vont les faire passer en façade du moulin à huile. Il s’agit d’une servitude de passage. Il faut bien voir ce qu’ils comptent faire en fait. Le conseil municipal autorise le maire à signer cette convention de servitude mais après vérification. A l’unanimité.
2. Permis de construire les Graviers : Monsieur le Mairie rappelle la rencontre avec le porteur de projet sur la vocation commerciale d’une partie ferme des graviers. Le conseil municipal s’était positionné favorablement. Pour rappel sous le POS le projet pouvait être réalisé puis nous sommes passés au Règlement National d’Urbanisme. Le porteur de projet a redéposé un permis mais au vu des avis défavorables on s’oriente vers un refus notamment du préfet et des bâtiments de France.

Selon les dispositions du code de l’urbanisme il y aurait une possibilité avec la loi montagne en motivant une délibération, qui aurait comme incidence de réunir la CDPNAF. Pour rappel cette commission a refusé des ouvertures dans le projet de PLU. Avant de rédiger une délibération il faut savoir s’il faut une étude complémentaire et comment s’organise la saisie de la CDPNAF. Patrick Mantrand rappelle qu’à la base il était contre et qu’il ne va pas changer d’avis maintenant. Christian Bolgari ne comprend pas pourquoi on redemande l’avis et de plus de délibérer. Didier Occelli rappelle que le premier permis n’a pas été accordé pour un jour de dépassement. L’avis motivé de la commune permettrait d’enclencher une demande de dérogation. Des renseignements vont être pris avant de pouvoir délibérer. Colette Guibert reste sur la position favorable de départ.

1. Fêtes Médiévales : Didier Occelli annonce qu’elles auront lieu.

Fait à Entrevaux, le 9 août 2019.